

## Bye, bye Rothman !

« Ce qu'on possède et qui nous est devenu neutre, gris,  
s'il est donné à quelque personne qui en a besoin,  
sa valeur nous est restituée  
par l'expression de bonheur aperçue chez autrui. »

**H. Michaux, Ecuador**

Rothman Salazar n'a poignardé personne dans un hall de gare. Il n'a jamais maçonné de cache dans les caves de la maison familiale, dans la perspective d'y séquestrer des fillettes et de les sodomiser quotidiennement. Il n'a jamais quitté le Palais Royal à 180 à l'heure. Il n'a pas accordé de postes à responsabilités en échange de faveurs sexuelles ou sous prétexte d'accointances politiques. Il n'a jamais fraudé à un examen de l'État. On ne peut lui imputer la faillite d'aucune entreprise locale ou nationale. Il n'a jamais commis de bourde diplomatique auprès du représentant d'un autre pays. Il n'a puisé dans aucune caisse noire, n'a trafiqué aucune élection, ne s'est jamais répandu à la télévision en promesses qu'il n'a finalement pas tenues. Il s'est abstenu d'aller étaler sa vulgarité éructante sur les gradins des JO ou dans les tribunes du Standard. Il n'a jamais injurié d'élus en pleine séance d'un quelconque conseil communal. Il n'a commandité aucun des assassinats politiques qui ont émaillé notre histoire [sic] depuis la Question Royale. Il ne s'est jamais exercé au *Practical Shooting*. Il n'apparaît dans aucun dossier *bis*. Il n'est pas infanticide. Il n'a poussé personne au Heysel. Il ne confondrait pas le pouvoir judiciaire avec l'exécutif, ni *La Brabançonne* avec *La Marseillaise*. Il ne connaît pas le plan des grottes de Han-sur-Lesse. Comment doit-on vous le dire ? Il n'a ni sang sur les mains, ni coke dans les narines, ni pot-de-vin dans sa baignoire, ni filles en vitrines, ni armes dans ses valises, ni culture de cannabis dans son potager, ni compte occulte au Luxembourg, MAIS...

MAIS, crime majeur, péché inexpiable au regard de notre si fiable démocratie sécuritaire, le jour de son anniversaire, cet étudiant de 19 ans, ce contrevenant, cet indésirable, ce taliban en herbe, ce pouilleux, n'a pas pu produire le morceau de plastique qui atteste de son existence parmi nous et qu'il brigue depuis des mois, des années...

À travers cette affaire exemplaire, menée avec une rare délicatesse, la Belgique se révèle à nouveau : médiocre patron qui dissimule son manque de panache et ses tares derrière de péremptores crispations autoritaires ; pays [sic] essoufflé, fatigué d'être géré plutôt que réellement dirigé, tentant vaille que vaille de rire de ses propres dérapages, mais tranchant à l'aveugle les destinées des individus qui la peuplent et déploient des efforts insensés pour s'y insérer. Pays [sic] à la pointe des Droits-de-l'homme qui va agiter son gros index merdeux au dessus des anciennes dictatures en jouant au professeur de journalisme, d'informatique, de management et de citoyenneté. Pays [sic] d'incapables investis de trop de Pouvoir pour prétendre être simplement justes.

La Belgique bornée, suffisante, en tailleur de porte-parole toujours grande et belle, en puces électroniques, en sous-amendement du quatrième alinéa, en « Vos papiers, s'il vous plaît », en gouvernement qui fait des rôles entre ses siestes longues de six mois, la Belgique s'est donc fendue d'une gracieuse leçon de barbarie douce à l'adresse de ses voisins du monde libre : « Regardez, s'exclame-t-elle, c'est ainsi qu'on lyophilise les yeux d'une mère. Qu'on déchire une famille. Qu'on sépare un frère de ses sœurs. C'est ainsi que l'on marie le cynisme à l'hypocrisie, le droit à la bêtise, la méchanceté à la basse police. »

La Belgique, une fois encore, a salopé ses braies, et le dégoût provoqué par son dernier lâcher procéduro-fécal est tellement profond qu'il ne se trouvera personne pour la changer.

**Frédéric SAENEN**  
**25 août 2008**



(Photo A. Dewez – Le Soir)

**RAPPEL DES FAITS,  
par Samia Hammami**

2000 : Nuria Perugachi fuit l'Équateur (et sa crise économique) et s'exile en Belgique. Elle laisse provisoirement ses cinq enfants en Équateur, placés sous la responsabilité de sa mère et de sa sœur.

À son arrivée en Belgique : Nuria Perugachi apprend le français et travaille au Luxembourg, puis à Bruxelles comme femme de ménage et ensuite en tant que puéricultrice.

8 mois plus tard : Les enfants de Nuria Perugachi, alors mineurs, s'envolent pour la Belgique, mais sont arrêtés à Frankfort et tout de suite réexpulsés dans leur pays. Motif : la police des frontières estime qu'ils n'ont pas assez d'argent.

21 novembre 2002 : Après plusieurs mois, les enfants arrivent finalement en Belgique et s'installent à Saint-Gilles avec leur mère.

Fin 2001 – août 2008 : Les enfants s'intègrent parfaitement, apprennent le français, suivent une scolarité normale, se font des amis, fréquentent l'Association des Équatoriens Résidents en Belgique, etc. Rothman, en particulier, est, selon les termes de son directeur au Centre d'enseignement Technique Pierre Paulus, « un élève régulier, courtois, sans le moindre problème de comportement [qui] a obtenu sans difficulté sa qualification en électromécanique ». Il doit d'ailleurs débiter des cours en septembre 2008 à l'Institut Supérieur Industriel de Bruxelles. Autant de signes d'un « ancrage social durable » et d'une « intégration réussie ».

Juin 2003 : Nuria Perugachi introduit une demande de régularisation auprès du gouvernement belge pour elle et ses enfants.

Octobre 2004 : Cette demande de régularisation est rejetée par l'Office des Étrangers.

Mai 2006 : Nuria Perugachi introduit un recours en annulation devant le Conseil d'État. Résultat : en 2008, ce recours, qui n'est pas suspensif, n'a toujours pas abouti. Seule Nuria Perugachi est autorisée à rester provisoirement en Belgique pour raisons médicales, ainsi que l'une des sœurs de Rothman Salazar qui travaille dans la diplomatie.

Nuit du mercredi 13 août au jeudi 14 août 2008 : Rothman Salazar, de retour d'une fête chez des amis, est arrêté suite à un contrôle d'identité.

Jeudi 14 août 2008 – lundi 18 août 2008 : Rothman Salazar envoyé au Centre fermé 127 bis de Steenokkerzeel. L'Office des Étrangers ordonne son expulsion pour le dimanche 17 août 2008. Un recours est introduit au Conseil du Contentieux des Étrangers. Résultat : la requête est déboutée et un nouveau recours d'extrême urgence est introduit devant le Conseil d'État.

Mardi 19 août 2008 : Le Conseil d'État rend son arrêt et confirme le refus de l'Office des Étrangers d'octroyer une régularisation à Rothman Salazar.

Lundi 25 août 2008 : La Chambre du Conseil de Bruxelles examine la requête de mise en liberté de Rothman Salazar. Résultat : sa détention au Centre 127 bis est confirmée et un ultime recours est introduit à la Chambre des Mises en Accusation.

À partir du jeudi 28 août 2008 : Rothman Salazar est expulsable à tout moment.

Dimanche 31 août 2008 : « Bye, bye, Rothman ! »